

Centre Intercommunal d'Action Sociale

TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE

CONSEIL ADMINISTRATION DELIBERATION N° 2021-002

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Date de convocation : 31/03/2021

Date d'affichage : 14/04/2021

Votants :	24	Pour :	24	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le huit avril**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice-Président**

Délégués présents : AUDIBERT Thierry, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MONNERET-LUQUET Jocelyne, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SARRAN Jean-Louis.

Excusés : PANISSET Maryline

Excusés ayant donné pouvoir : BERREZ Evelyne à CLOSCAVET Marie-Claire ; PANSERI Marianne à RENAUX Marie-Louise ; ETCHEGARAY Josiane à ROTA Josiane ; PROST Philippe à MOREL Denis,

Secrétaire de séance : PARIS Robert

Objet : Rendu compte des délégations du Vice-Président

Le Conseil Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-21, R.123-22 et R.123-23 ;

Vu la délibération 20-2020 du 19 novembre 2020 du Conseil d'Administration portant délégation d'attribution au Président ou au Vice-Président ;

Considérant que dans le cadre de ses délégations, le Président ou le Vice-Président a décidé de :

- Étendre le tarif de location de l'appartement pour les stagiaires et les remplaçants des professionnels du territoire de Terre d'Émeraude.
- Accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 250 € à Mr M.
- Accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1000 € à Mme B suite à l'incendie de son habitation.
- Transmettre 2 dossiers de première demande d'aide sociale à l'hébergement en EHPAD au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- Transmettre 2 dossiers de renouvellement d'aide sociale à l'hébergement en EHPAD au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- Transmettre 2 dossiers de première demande d'aide sociale à l'hébergement en établissement spécialisé au service compétent du Conseil Départemental du Jura.

- Transmettre 3 dossiers de renouvellement d'aide sociale à l'hébergement spécialisé au service compétent du Conseil Départemental du Jura

DECIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président ou le Vice-Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président, Denis MOREL

